

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mercredi 8 décembre 2021

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 86

Pouvoirs : 8

Membres votants : 94

Date de la convocation : 02/12/2021

L'an deux mille vingt et un et le mercredi huit décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Madame HEULARD Marine, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur DIEULLE François, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LCAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LUCAS Yannick, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur WIENER Guillaume.

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame GOULLEY Martine pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LERAT Sébastien pouvoir à Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne,

Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 219/2021 : Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audits de la gestion actuelle et l'élaboration/passation du contrat de délégation de service public des infrastructures d'assainissement collectif du territoire communautaire et son suivi

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a lancé une étude en 2018, confiée au groupement KPMG / BE-RIM/ CVS, ayant pour objectif d'accompagner la collectivité pour :

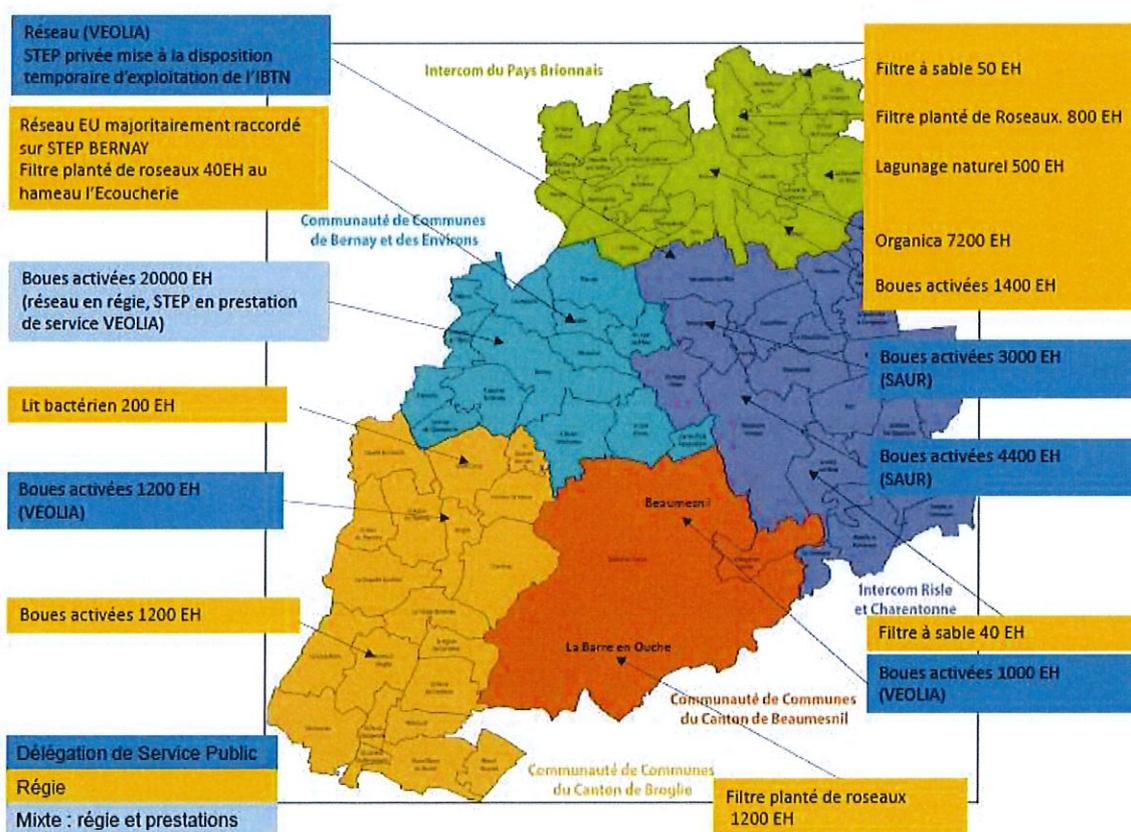
- Assurer le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2019 ;
- D'établir le Programme Pluriannuel d'Investissement sur 10 ans ;
- D'entériner le mode d'exploitation à l'échéance des contrats en cours ;
- D'établir une prospective financière avec un tarif harmonisé.

Aux termes de cette étude, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a opté pour une exploitation par Délégation de Service Public généralisée au 1^{er} juillet 2023 sur l'ensemble du territoire hormis la commune de Broglie. Cette dernière intègrera le contrat au 1^{er} janvier 2024 à l'issue de son contrat. Il est prévu un seul délégataire sur l'ensemble du territoire.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie compte, à ce jour :

- 16 stations d'épuration de capacités comprises entre 40 et 20 000 EH ;
- Environ 195 km de réseau (gravitaire et refoulement) ;
- 79 postes de refoulement.

La carte suivante présente la localisation des unités de traitement sur le territoire :



Cette représentation met en évidence les modes de gestion actuels des différentes infrastructures.

Le tableau ci-après présente les systèmes d'assainissement exploités en DSP :

	Nassandres (Nassandres-sur-Risle)	Beaumesnil (Mesnil en Ouche)	Broglie	Beaumont le Roger, Serquigny Fontaine la Sorêt (Nassandres sur Risle)
Nom du délégataire	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	SAUR
Début du contrat	01/07/2011	01/07/2010	25/01/2012	01/07/2017
Fin initiale de contrat	30/06/2023	30/06/2020	31/12/2023	30/06/2023
Date effective fin de contrat (après avenant)	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2023
Nombre d'avenants	2	1	1	0

Il est également à noter que la station d'épuration de Bernay est exploitée via un contrat de prestations de services confié à l'entreprise Véolia, et le système de collecte est géré en régie.

Les missions confiées à l'assistant à maîtrise d'ouvrage portent sur :

- La réalisation d'un audit technique, juridique et financier des contrats actuels avec une analyse rétrospective des prestations des délégataires et du service aux usagers. Etant donné le passage d'un périmètre actuellement en régie vers une délégation de service public, un audit des systèmes d'assainissement collectif en régie est également attendu.
- L'assistance à la négociation de sortie des contrats en cours.
- L'assistance dans la passation et la mise en place d'un contrat de délégation de service public pour toutes les infrastructures d'assainissement collectif de la collectivité.
- L'assistance technique, juridique et financière dans le suivi du contrat jusqu'à la première année pleine, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024, soit une assistance prévue lors de la présentation du rapport annuel du délégataire en juin 2025.

La durée d'exécution de la mission permettra un accompagnement du prestataire jusqu'à la clôture de l'exercice 2024, ce qui correspond à la présentation du rapport annuel du délégataire au plus tard le 30 juin 2025.

Cette consultation a été lancée le 3 novembre 2021 pour une remise des offres fixée au 25 novembre 2021 à 16h00. Le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L2113-10 et L2113-11 du Code de la commande publique, le présent marché est souscrit sous forme globale. En effet, l'allotissement est de nature à renchérir de manière significative le coût de la prestation (*Conseil d'Etat, 11 août 2009, communauté urbaine Nantes Métropole, n° 319949*).

L'analyse des offres est basée sur les critères suivants :

- 60% sur la valeur technique traduite à travers :
 - o Qualité et compétences techniques, financières et juridiques des moyens humains affectés à la mission au vu des références présentées, 25 pts
 - o Prise en compte du contexte local, 10 pts
 - o Méthodologie envisagée pour l'opération, 25 pts
- 40 % sur le prix des prestations.

A l'issue de la consultation de la procédure d'appel d'offres, 8 offres ont été déposées dans les délais impartis et jugées recevables.

Au regard de l'analyse des offres présentées en commission de pré décision le 1^{er} décembre 2021, il est proposé par la présente délibération d'attribuer le marché pour un montant 49 350 € HT au groupement CAD'EN / AARPI HSDP AVOCATS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-8 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L1331-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et suivants ;

Considérant l'avis de la commission de pré-décision réunie le 1^{er} décembre 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** d'attribuer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audits de la gestion actuelle et l'élaboration/passation du contrat de délégation de service public des infrastructures d'assainissement collectif du territoire communautaire et son suivi, pour un montant de 49 350 € au groupement CAD'EN / AARPI HSDP AVOCATS.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de prestations intellectuelles ainsi que tous les documents relatifs à cette décision ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent marché seront supportées par les budgets annexes (assainissement collectif HT) et imputées au chapitre 11 (article 617).

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	8	94	0	94	0	94

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20211208-219_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

